

Le Maire de Poisat

Poisat, le 17 décembre 2021

Le conseil municipal de la commune de Poisat (Isère), s'est réuni selon les dispositions gouvernementales en vigueur liées aux conditions sanitaires, le lundi 13 décembre 2021, à 19 heures, en Mairie, salle du conseil et en distanciel par visioconférence.

**Étaient présents :** M. Ludovic BUSTOS, Mme Zohra ABDICHE, M. Hervé FANTON, M. Grégory GABREL, Mme Gwenaëlle GUERS, Mme Marie-Pierre MOUTRILLE, Mme Nathalie LOMBARDO, M. Patrice TORNATORE, Mme Sandrine MENDUNI, M. Frédéric FREVOL, Mme Sarah BENALLOU, M. Frédéric LAGUT, Mme Catherine RICUPERO ;

**Absents :** Mme Isabelle PIGEON, adjointe ; M. Jean-Philippe DI GENNARO et M. Romuald VIANDE, M. Florent HOLLENDER, conseillers municipaux délégués ; M. Alain-Patrick FAUCONNET, Mme Carol GAUD conseillers municipaux ;

**Pouvoirs :** De Mme Isabelle PIGEON à M. Grégory GABREL ;  
De M. Jean-Philippe DI GENNARO à Mme Nathalie LOMBARDO ;  
De M. Romuald VIANDE à Mme Marie-Pierre MOUTRILLE ;  
De M. Florent HOLLENDER à Mme Gwenaëlle GUERS ;

**Secrétaire de séance :** Mme Marie-Pierre MOUTRILLE

Présenté par l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC), le bilan énergie 2020 de la commune.

Le compte rendu du conseil municipal du 10 novembre 2021 n'appelle aucune remarque et est adopté à l'unanimité des membres présents.

Les questions suivantes sont adoptées à l'unanimité des membres présents avec quatre pouvoirs, de Mme Isabelle PIGEON, adjointe ; M. Jean-Philippe DI GENNARO, M. Romuald VIANDE et M. Florent HOLLENDER, conseillers municipaux délégués ;

### **INTERCOMMUNALITÉ**

Présenté par M. Hervé FANTON, le rapport du représentant des élus siégeant dans les instances de la Société Publique Locale - Agence Locale de l'Énergie et du Climat (SPL- ALEC) ; constat pour la commune : baisse de l'accompagnement des copropriétaires ; hausse de l'accompagnement des propriétaires privés, notamment du fait du dispositif Mur/mur ; la municipalité est en réflexion pour instaurer un complément d'aide au dispositif de la Prime Air Bois.

## RESSOURCES HUMAINES

Présentées par Mme Zohra ABDICHE,

- L'adhésion au contrat cadre de fourniture de titres restaurant mis en place par le Centre de Gestion de l'Isère (CDG38) à destination du personnel communal. Le conseil municipal a décidé d'opter pour des chèques déjeuner dématérialisés (carte magnétique), de fixer la valeur du titre restaurant à 7 € et la participation de la commune à hauteur de 60% de la valeur faciale. Aucune contrepartie ne sera mise en place pour les agents qui refuseraient ce dispositif.
- Les conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacements engagés par le personnel communal dans le cadre de leurs fonctions. Les montants pris en charge varient selon la nature du déplacement, le mode de transport utilisé et le lieu du déplacement.

	Formations & Missions	Concours & examens
Transport (transports en commun, covoiturage, véhicule communal Citiz, véhicule personnel, ... )	Oui, si l'agent se déplace hors de sa résidence administrative ou familiale	
Repas	Oui	Non
Hébergement	Oui	Non

## FINANCES

Présenté par Mme Nathalie LOMBARDO, le mandat donné au maire pour le paiement des factures d'investissement avant le vote du budget 2022. Le conseil municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Ainsi, pour la commune, la répartition suivante s'appliquera avant le vote du budget 2022 :

Chapitre	Voté BP 2021	2022
<b>20 - Immobilisations incorporelles</b>	<b>25 000,00 €</b>	<b>6 250,00 €</b>
2031- Frais d'études	25 000,00 €	6 250,00 €
<b>204 - Subventions d'équipement</b>	<b>110 480,00 €</b>	<b>27 620,00 €</b>
2041512 - Subventions versées aux groupements de collect.	60 000,00 €	15 000,00 €
2041582 - Subventions versées aux autres groupements	5 480,00 €	1 370,00 €
20421 - Privé : bien mobilier, matériel	35 000,00 €	8 750,00 €
2046 - Attribution de compensation d'investissement	10 000,00 €	2 500,00 €
<b>21 - Immobilisations corporelles</b>	<b>245 782,75 €</b>	<b>61 445,69 €</b>
21311 - Hôtel de Ville	32 500,00 €	8 125,00 €
21312 - Bâtiments scolaires	29 100,00 €	7 275,00 €
21318 - Constructions autres bâtiments publics	11 800,00 €	2 950,00 €
2135 - Installations générales	36 000,00 €	9 000,00 €
2183 - Matériel de bureau et informatique	21 000,00 €	5 250,00 €
2184 - Mobilier	29 000,00 €	7 250,00 €
2188 - Autres	86 382,75 €	21 595,69 €
<b>23 - Immobilisations en cours</b>	<b>341 000,00 €</b>	<b>85 250,00 €</b>
2313 - Constructions en cours	341 000,00 €	85 250,00 €

## INFORMATIONS

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire a informé les membres du conseil de la signature :

- D'un marché de diagnostic des toitures des bâtiments communaux, pour un montant de 9 995 € HT avec la SARL L&S PLENETUDE ;
- Avec la commune d'Eybens, trois conventions de mise à disposition partielle de personnel concernant des Éducateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) et agents de la ville d'Eybens pour l'année scolaire 2021/2022. Les temps de travail mis à disposition de la commune de Poisat sont de 185h, pour deux ETAPS et de 35h pour le troisième. La Ville de Poisat remboursera à la Ville d'Eybens la rémunération et les charges sociales de ces agents en fonction du temps de travail mis à disposition.
- Avec l'entreprise SARL DM, titulaire du lot 01 - VRD, de l'avenant n°1 en moins-value pour un montant de 484 € HT, représentant une baisse du marché pour le lot 1 de 2,73 %. Cet avenant concerne la non réalisation de bordures béton initialement prévues.
- Avec l'entreprise SARL DM, titulaire du lot 02 - Gros œuvre, de l'avenant n°1 en moins-value pour un montant de 200 € HT, représentant une baisse du marché pour le lot 2 de 2 %. Cet avenant concerne la non dépose et pose du coffre-fort dans le bureau d'accueil.

Le Maire,  
Ludovic BUSTOS

